



RÉUNION du Comité d'Etablissement DO Ile de France

CE du 31 Août 2012

Les représentants de la CGT :

Elus Titulaires :

Mr DEBAR Philippe
Mme SHYU Kai Ly
Mr PALAU Jean Marc
Maîtrise : Mme BENAIZE Véronique

Elus Suppléants :

Mme THOMAS Corine
Mme PADONOU-LOKO Emmanuelle
Mr GERBER Serge
Maîtrise : Mr SALAUN Alain

Représentant Syndical CGT :

Mr MONFORTE Norbert

Principaux points à l'ordre du jour :

- AD :
 - › Projet Be-star
 - › Fermeture de Mantes Buchelay
- Information sur l'expérimentation PVV
- Déménagement de Brune
- « Immobilier et service aux salariés »
- Fonctionnement du CE :
 - › Commission ASC
 - › Commission économique

Déclaration préalable de la CGT

Encore une fois, il nous faut constater que la politique de France télécom ne correspond pas aux intérêts des salariés, ni à celui des clients.

En effet, vous annoncez une nouvelle fermeture de boutique. Depuis 18 mois ce sont ainsi de 8 à 10 boutiques qui ont été fermées, réduisant d'autant les points d'accueil pour nos clients, qui représentent pourtant, selon vous l'essentiel de vos préoccupations. Sans parler des conséquences pour les salariés.



En réalité l'essentiel de vos préoccupations consiste à servir les intérêts des actionnaires.

- ⊗ Ainsi, alors que depuis 2004, près de 30 milliards de dividendes ont été versés aux actionnaires, 21 milliards auraient suffi pour implanter partout la fibre optique.
- ⊗ Ainsi, alors que d'ici 2020, ce sont 30000 salariés qui vont partir en retraite, aucun plan d'embauches massives n'est annoncé pour les remplacer.
- ⊗ Ainsi, alors que la part des salaires dans la valeur ajoutée est en France en moyenne de 63% environ, elle tourne seulement autour de 33% à France Télécom ; en baisse de 1% par an environ depuis 15 ans !

Et, malgré tout ça, France Télécom vient encore de faire voter le versement d'un acompte sur dividende de 0,58€ par action, soit 1,5 Milliards d'€ !

Pour la CGT, il faut en finir avec les exigences de la finance et la recherche frénétique du rendement à 2 chiffres.

Pour la CGT, les besoins sociaux, tant pour les clients que pour les salariés nécessitent l'appropriation publique des activités des télécommunications.

Ce n'est pas la situation des entreprises sous-traitantes qui contredit cette nécessité. Le conflit en cours avec, notamment, les salariés de l'entreprise « *envergure* », et la situation même de cette entreprise, comme d'autres (*Welcome par exemple*) traduisent bien les dangers de la politique du moins disant, suivie par France Télécom pendant des années au mépris des intérêts des salariés.

Au contraire, pour combattre le dumping social, pour combattre la sous-traitance en cascade qui conduit à tirer vers le bas les salaires comme les conditions de travail et la sécurité, il est urgent d'ouvrir des négociations pour ré-internaliser les activités sous-traitées avec l'intégration des salariés de ces entreprises.

Soulignons par ailleurs qu'au vu du manque de transparence qui prévaut dans le domaine de la sous-traitance, tant pour les appels d'offre et leurs réponses, que dans la passation des marchés, ou encore dans l'exécution et surtout le contrôle de l'exécution des contrats, il est significatif que la DO veuille contester judiciairement la volonté du CE d'avoir une analyse experte des comptes avec sa commission économique.

Qu'il s'agisse de la sous-traitance ou du réseau de distribution ou d'autres thèmes, nous pensons que l'éthique doit être préférée au profit. C'est ainsi que la fameuse Responsabilité Sociale de l'Entreprise sera autre chose qu'une formule creuse.

Pour terminer cette déclaration préalable, nous vous rappelons que nous sommes toujours dans l'attente des réponses aux questions et remarques relatives au bilan social et au SST et qui datent du mois de mars ! Précisons qu'au-delà de la simple courtoisie qui consiste à répondre à ses interlocuteurs, la loi elle-même prévoit que des réponses doivent être apportées aux observations du CE.



Fermeture de la Boutique Mantes Buchelay

La DO IDF via l'AD Porte de Paris nous présente la fermeture de la boutique de Mantes Buchelay dans le cadre du schéma directeur 2012-2013 de la Direction de l'ADPP qui prévoit de fermer 5 boutiques en 2012, et d'ouvrir 2 boutiques courant 2013.

La direction justifie notamment la fermeture pour le 30 septembre 2012 par le contexte économique et social, la crise financière, l'arrivée de Free et l'augmentation du commerce sur internet qui provoque une chute importante du flux client en boutique, sans pouvoir cependant expliciter la pertinence économique de ces fermetures et l'impact qu'elles pourront avoir sur notre clientèle. L'argument principal étant le fait qu'elle soit dernière en nombre de placements par rapport aux autres boutiques AFT de l'ADPP de même taille. Comme nous l'avons déjà dit il y aura toujours un dernier mais cela ne prouve pas que la boutique soit déficitaire. On nous donne le nombre de placements mais pas leur valeur en euros ! Soit disant qu'il n'existe pas de compte de résultat, en revanche, on donne le montant annuel du loyer et des « charges » de personnel.

Toute cette argumentation n'est là que pour cacher une autre réalité : la présence d'une boutique Photo Service de la GDT (Générale de Téléphonie) dans le centre commercial.



Comme nous le disons depuis des années, la cohabitation de 2 boutiques portant la même enseigne, vendant les mêmes produits à quelques mètres de distance ne peut pas être une situation durable. Sur la DO IDF à chaque fois que cette situation s'est présentée c'est la boutique AFT qui ferme.

France Télécom abat ses cartes et révèle, tout en refusant, évidemment, de le reconnaître, que ses motivations sont strictement financières. Elle préfère des salariés moins payés, ayant moins de garanties sociales pour garantir aux actionnaires une rente toujours plus importante.

Les élus ne sont pas dupes, il se cache derrière cette action un vrai projet de réorganisation du réseau de distribution. Sur le périmètre de l'ADPP il y a aujourd'hui plus de boutiques partenaires (Photo Service, Photo Station, Mobistore ...) que de boutiques AFT

La présentation du schéma directeur de la distribution sur le périmètre de la DO IDF incluant les boutiques AFT, les boutiques de la GDT (Photo Service, Photo Station), les boutiques franchisées Mobistore devient urgente pour avoir une meilleure visibilité sur l'ensemble du territoire de l'Île de France afin de connaître le réel impact sur les effectifs des deux AD de la DO IDF et de connaître les garanties de reclassement des personnels.

Concernant le personnel impacté par la fermeture nous voyons que cela devient de plus en plus difficile notamment pour les managers. Comme dans le cas de la fermeture de Bagnolet Bel Est, le manager de la boutique est reclassé (*déclassé ?*) comme adjoint (*à Saint Germain*). Pour les élus CGT cette situation est inadmissible et doit s'arrêter car elle génère pour les salariés des RPS importants. Pour les vendeurs les choix 1 ou 2 ont été validés.

Les élus CGT ont fait remarquer aux directions de l'ADPP et de la DO qu'il ne suffit pas d'écrire dans les dossiers que : « *l'entreprise veille à l'application du dispositif d'accompagnement de la mobilité à FT ainsi que des nouveaux accords* », il faut le faire réellement. Ce n'est pas le cas pour une salariée de la boutique de SQY Ouest qui a fermé en 2011 pour qui la mobilité vers la Boutique de Dreux avait été validée aussi bien par l'ADPP que par le service RH de la DO et qui vient d'apprendre qu'un poste de vendeur était attribué à une salariée de la boutique de Mantes Buchelay sur la boutique de

Dreux sans qu'elle soit informée de l'ouverture d'une session d'entretien par Orange Avenir. Le Directeur de l'ADPP a confirmé cet état de fait et a informé les élus qu'il avait demandé des explications aux services concernés. Nous aurions préféré qu'il garantisse la mobilité à la collègue concernée, même en surnombre.

Si l'on ajoute que les élus du CHSCT ont, à l'unanimité, dénoncé, dans une résolution lue au CE, le refus de dialogue de la direction de l'AD, ceci montre que les discours de la direction sont le plus souvent destinés à endormir la vigilance des collègues. Quid de l'attention qu'ils prétendent avoir pour les salariés ? Quid du nouveau France Télécom ? En fait, on fait comme avant : on promet tout et on ne tient pas grand-chose !!!

Pour sa part, la CGT agira avec les salariés des boutiques France Télécom comme avec ceux des boutiques « partenaires » pour que les droits sociaux et salariaux soient harmonisés (par le haut), et même accrus, pour tous.

Information sur le bilan d'étape « immobilier et service aux salariés »

Dans le document, nous apprenons que le rôle du Directeur de site est de « *redonner le sourire aux salariés concernant leur environnement de travail* ».

Cela se traduit par la mise en état des locaux, l'aménagement des espaces de convivialité, la signalétique dans les immeubles, le lancement d'une nouvelle carte professionnelle multiservice, l'utilisation de l'outil e-facilities pour émettre des demandes adressées aux services logistique.

Un Directeur de site, c'est bien, plutôt que des mesurette « marketing », pour redonner le sourire aux salariés, ne faudrait-il pas commencer par améliorer les conditions de travail et les horaires, respecter le temps de log/délog et le wrap up, augmenter les salaires ; arrêter la mise en place des distributeurs automatiques pour créer des restaurants d'entreprise sur site, aménager des espaces sportifs ; augmenter le budget de l'entretien des locaux, y compris pour les petits centres qui sont encore oubliés dans ce projet etc. ? Plutôt que de poudre aux yeux, les salariés ont besoin d'une véritable reconnaissance. Cela passe par une autre utilisation des richesses produites par leur travail. Moins pour les actionnaires et plus pour les salariés, voilà qui serait le signe d'un vrai nouveau contrat social !

Déménagement des salariés du périmètre de la DO IDF du site de Brune

Le site de Brune fait l'objet de bien des attentions. Enfin pourrions-nous dire ! Sauf que les déménagements prévus sont pérennes d'où de grandes interrogations sur le devenir du site lui même.

Sur le périmètre de notre DO le projet de fermeture de Brune impacte l'UAT, l'UI Paris et l'UIA.

Pour l'UAT, 51 personnes rejoindront le site de Ph. Auguste et 184 le site de Raspail.

La direction de l'unité s'engage à ne pas déménager le personnel sur le site de Raspail tant que le restaurant n'est pas opérationnel (*prévu en octobre*).

Pour les services en HNO les personnels utilisant leur véhicule perso auront une place de parking.

Pas de place de parking pour les personnels en HO mais un espace pour le stationnement des deux roues (*motorisés ou non*) est prévu.

Les frais de garde si dépassement ainsi que les frais d'accroissement de trajet voiture feront l'objet de l'attention bienveillante de la Direction de l'UAT.

Pour calculer l'aggravation des temps de transports l'entreprise fait référence au logiciel de la RATP. Mais qu'en est-il du déclaratif des salariés ? Nous savons tous (*sauf France Télécom apparemment*) quelle crédibilité accorder aux calculs du site RATP !

Les salariés conservent leur régime de travail mais la Direction n'est pas opposée au fait que ceux qui veulent revenir à un horaire de 37h00 pour 12 JTL le puissent.

Voilà les bonnes paroles du Directeur de l'UAT. Par contre, aucun engagement concernant une prime de fermeture pour tous les inconvénients liés au déménagement.

L'UI Paris est, elle aussi, impactée par cette fermeture. Les techniciens d'intervention rejoindront le site de Raspail et l'équipe logistique ainsi que le manager le site de Saint-Lambert.

Le problème reste l'accueil des techniciens à Raspail. Les m2 alloués à l'équipe d'intervention sont trop restreints. Malgré un apport de précision en séance du CE nous estimons que 45 m2 pour 28 techniciens restent insuffisants même si cette population de travailleur n'a pas vocation à rester en permanence dans les locaux.

La gardienne restera à son poste à Brune jusqu'à la fermeture du site prévue en septembre 2013. Oui et après ? Quel devenir pour cette personne et nouvelle interrogation sur le devenir du site.

Quand à l'UIA, l'équipe CESC, soit 8 personnes, rejoindra le site de Montsouris alors que les équipes TONS et STE, soit 24 salariés, iront à Jemmapes.

Deux résolutions du CHSCT de l'UIA laissent entendre que la problématique du déménagement pour les personnels n'est pas totalement résolue. Ce qui est opposable à l'idée de la Direction de l'UIA qui considère qu'à travers le vote de ces deux résolutions, le CHSCT a rendu avis.

Sur cette unité aussi, pas d'appui de la Direction sur le déclaratif des salariés pour mesurer l'aggravation des temps de transport.

Pour la CGT : trop d'ambiguïtés sur le rendu d'avis du CHSCT de l'UIA ; un déménagement soumis à l'ouverture (dans les temps ou pas) du restaurant de Raspail pour l'UAT ; des locaux inadaptés pour les techniciens d'intervention de l'UI Paris sur Raspail ; aucun déclaratif de salarié concernant l'aggravation des temps de transport ; pas de réponse sur le devenir du site ; refus d'une prime de fermeture de site pour tous les salariés impactés par le déménagement. Le Directeur de la DO a refusé l'éventualité même d'une prime uniforme pour les trois unités concernées. Il préfère se défausser en renvoyant la question dans les unités. Pour toutes ces raisons, il apparaît clairement, que pour nos directeurs, le changement ce n'est pas pour maintenant ! Ce projet fera l'objet d'un nouveau passage devant les élus du CE. Vous pouvez compter sur la ténacité des élus CGT CE, CHSCT et DP pour améliorer les conditions relatives à cette fermeture. Mais cette amélioration ne pourra pas se faire sans vous.

Dernière minute : Nous apprenons qu'à l'UIA, la direction a accepté le versement d'une prime de 350€ pour les 24 techniciens qui partent sur Jemmapes. Que font les autres unités ?



Information sur le projet BE-STAR dans les AD de la DO IDF

BE-STAR (Boutique Encaissement Stock Traçabilité Amélioration poste vendeur Retail)

Nouvel SI des vendeurs en boutique qui remplace l'application VEGAS en tant qu'outil de caisse et de gestion des stocks.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette application va améliorer le quotidien des équipes et leurs conditions de travail, tout en augmentant la performance opérationnelle des boutiques (*dixit les représentants de l'entreprise*).

Vue de la délégation CGT, nous avons bien compris que FT via BE STAR recherche un nouveau gain de productivité qui pourrait remettre en cause à moyen terme des emplois, notamment ceux des CEV (Chargés d'Espace Vente), voire des CT (conseillers techniques). Le gain de temps dégagé par les vendeurs leur laissant le temps nécessaire de gérer les stocks voire d'effectuer des prestations de services aujourd'hui assumées par les conseillers techniques.



Le système rappellera aux vendeurs, à chaque vente (*par push visuel*), la liste des accessoires et produits additionnels du produit choisi par le client en stock dans la boutique, au cas où ils auraient oublié d'en parler lors de l'entretien avec le client. Nous voyons bien que FT recherche par tous les moyens à diminuer les temps morts et à augmenter insidieusement la valeur du panier des clients. On ne parle plus de « *ventes forcées* » mais de « *push visuel* », chacun appréciera la nuance car au bout du compte l'objectif est le même, charger au maximum le panier du client.

Nous avons aussi relayé la demande des vendeurs en exigeant que leur prénom n'apparaisse plus sur les factures. Refus net de la DO IDF. Seule la mobilisation des collègues permettra de faire disparaître cette « *sollicitude* » à l'égard des clients qui s'apparente à une dénonciation pour les salariés. Affaire à suivre jusqu'au déploiement définitif fin septembre 2012.

Accord de gestion CE-CCUES 2012

Le nouvel accord de gestion (voir CR CGT de Juin 2012) a été adopté au CE du 19 juillet 2012 par 11 voix pour (FO, CFDT, CGT) et 9 abstentions (SUD, CFE/CGC-UNSA).

Pour rappel, cet accord prévoit, entre autres, à travers un point d'entrée unique pour les actifs (le site du CE), la reprise des vacances adultes en totalité.

Cet accord permettra une plus grande proximité et une nette simplification pour les salariés. Le budget restant au CE augmentera, le reversement vers le CCUES passant de 45% à 18.1%, ce qui devrait permettre l'amélioration des prestations existantes et la création de nouvelles.

La prise d'effet de cet accord est le 1er janvier 2013.

La question de la commission ASC de notre CE reste en suspens. En effet, le syndicat nettement premier SUD : 7 élus contre 4 aux OS suivantes), refuse toujours d'assumer sa place de leader. Au motif que leur OS n'a pas signé l'accord de gestion, les élus SUD refusent de

présider la commission ASC. La ficelle est grosse. Mais ne dit-on pas que plus c'est gros, plus ça marche ? Pourtant, avant même ce nouvel accord, leur position était déjà la même : ne pas assumer la responsabilité donnée par les électeurs. C'est pourquoi, depuis les dernières élections, la commission ASC n'existe plus. Quelles arrières



Expertise des comptes.

Ce point est à mettre au crédit des élus. L'entreprise, à travers le Président du CE de la DO IDF qui est aussi le Directeur Orange IDF, n'en voulait surtout pas.



Les élus ont voté deux résolutions, une sur le choix d'un cabinet indépendant d'expertise et l'autre sur les éléments de l'analyse.

Monsieur le Président a contesté la nécessité d'une expertise des comptes arguant du fait qu'il n'y a pas de compte de résultat. Il serait donc inutile, d'après Monsieur le Président, d'aller dépenser de l'argent dans une expertise qui n'apporterait rien aux élus.

Mais, comme l'on pourrait s'en douter, les élus et particulièrement les élus CGT ne sont pas convaincus qu'il n'y a pas de compte de résultat sur le périmètre de notre DO.

Les deux résolutions ont recueilli le vote unanime des élus.

L'entreprise, par la voix de son Directeur, se réserve le droit de contester en justice cette expertise comme elle a assigné le CE et les membres de la Commission Économique lors de sa création au mois de mars dernier.

Nous n'en sommes pas à une procédure judiciaire près. L'expertise, malgré les dénégations du Président, devrait apporter aux élus un éclairage nouveau sur les comptes de la DO. Ces éléments permettront de débloquent des questions qui restent en suspens depuis plusieurs années notamment sur la sous-traitance en UI.